

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 26 juin 2023

CC/10/2021-2026

Procès-verbal n°10 de la séance du Conseil communal de Tannay du 26 juin 2023 à 20h00

### **Ordre du jour**

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023**
- 4. Renouvellement du Bureau du Conseil communal**
- 5. Renouvellement de la Commission de gestion**
- 6. Renouvellement de la Commission des finances**
- 7. Nomination d'un membre de la Commission de développement durable**
- 8. Communications du Bureau**
- 9. Communications de la Municipalité**
- 10. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 11. Préavis n° 21 de la Municipalité relatif au rapport de gestion pour l'année 2022**
- 12. Préavis n° 23 de la Municipalité relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du centre du village : CHF 99'000.- TTC**
- 13. Préavis n° 25 de la Municipalité relatif aux comptes communaux pour l'année 2022**
- 14. Préavis n° 26 de la Municipalité relatif aux comptes 2022 de l'EIPT: agrandissement et exploitation du port**
- 15. Propositions individuelles et divers**
- 16. Verrée**

## **Message d'ouverture du Président**

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

### **1. Lecture de l'ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **2. Appel**

29 personnes sont présentes.

1 personne absente : Madame Tatiana Varlamova.

5 personnes sont excusées : Madame Pierrette RAMSEIER, Madame Florence DRUON, Madame Ines FRANKE, Madame Natascha HEINZELMANN, Monsieur Arcadio MIR

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

### **3. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023**

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est accepté à la majorité par 28 voix et 1 abstention.

### **4. Renouvellement du Bureau du Conseil communal**

Monsieur Marc HUSMANN prend la parole et procède à l'élection du Président du Conseil.

Monsieur Guillaume BENARD est réélu à l'unanimité en tant que Président du Bureau.

Monsieur Guillaume BENARD reprend la séance ; Madame Ines FRANKE et Monsieur Marc HUSMANN sont tous deux réélus à l'unanimité pour la vice-présidence du Bureau.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH devient scrutatrice et Madame Kirstin REYNISDOTTIR est réélue en tant que scrutatrice.

Madame Tatiana VARLAMOVA et Madame Julia TADION sont (ré)élues en tant que scrutatrices remplaçantes.

### **5. Renouvellement de la Commission de gestion**

Monsieur Maxime ANSERMET, Monsieur David GSCHWEND, Mesdames Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO, Chantal DONOHUE et Jill MONNEY sont élus à l'unanimité.

### **6. Renouvellement de la Commission des finances**

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS, Messieurs Arcadio MIR, Arnaud WEIL, François STETTLER et Jean-Marc KELLER sont élus à l'unanimité.

### **7. Nomination d'un membre de la Commission de développement durable**

Monsieur Jonathan MONNEY est élu à l'unanimité à la suite du départ de Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH.

## 8. Communications du Bureau

Le Président annonce qu'une verrée aura lieu à la fin de la séance.

## 9. Communications de la Municipalité

**Madame la Syndique Denise RUDAZ** informe que les travaux de la pêcherie sont terminés.

Le pêcheur, soit Monsieur Jean-Charles BENSADOUN, débutera le 1er juillet 2023.

Pour commander du poisson, vous pouvez le joindre au 079/661.26.01 ou par email à [info@propecheleman.ch](mailto:info@propecheleman.ch).

S'agissant du bâtiment Floréal, elle informe que 4 devis ont été demandés auprès de 4 architectes dans le but d'être conseillés au mieux sur l'état du bâtiment (électricité etc....).

Elle explique également que le problème relatif à l'indemnité est toujours d'actualité s'agissant de la parcelle n° 139. A ce jour, une proposition de CHF 300'000.- a été faite par ELEA SA envers la Municipalité qui trouve ce montant excessif. Affaire à suivre.

**Monsieur le Municipal Claus HASSIG** annonce que le port est ouvert et que les travaux ont été terminés dans les temps, malgré le Covid.

~~Il explique ensuite qu'une enquête complémentaire a eu lieu dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation et que les oppositions ont pu être réglées.~~

(Suite remarque JM Keller modification du texte par le Bureau) :

Plan d'affectation Communal : Le Municipal explique ensuite qu'une enquête complémentaire a eu lieu et que les oppositions *sont en cours de traitement, certaines ont pu être prises en compte et d'autres nécessiteront une levée des oppositions.* (Corrections D. Rudaz)

Le projet définitif sera présenté à la commission de l'urbanisme au mois de septembre et le vote devrait ensuite avoir lieu à la fin de l'année 2023, sous réserve d'une séance extraordinaire en cas d'urgence.

**Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT** informe qu'un nouveau revêtement phono-absorbant a été exigé par le canton sur la route de St-Cergue. La Municipalité a décidé de se coordonner avec Mies pour débiter les travaux conjointement sur leurs tronçons routiers respectifs d'ici 2 à 3 ans maximum.

Elle informe également qu'une réfection partielle aura lieu cet été sur le tronçon de la route qui part du village pour aller la déchetterie; une réfection totale de cette route aura lieu en 2027.

Elle explique que la gare de Tannay doit être mise en conformité dans le cadre du plan de rénovation des CFF. Pour cela, une mise à niveau va être réalisée de la sortie du train jusqu'au quai. Il s'agit d'un chantier de grande ampleur compte tenu des voies de circulation qui devront être réalisées; actuellement il s'agit d'une phase de consultation avec les représentants des CFF, lesquels ont fait un état des lieux. Pour le calendrier : l'enquête publique aura lieu en janvier 2024 et le chantier durera 20 mois environ. Des mesures seront prises pour la circulation durant le chantier. Des rampes d'accès seront construites sur la partie sud et nord pour agrandir la gare et un abri couvert sera maintenu.

**Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL** informe que la crèche Easy Kids (crèche privée) située à Founex va être reprise dès le 1er août 2023 par l'APEJ. Il s'agit de 44 nouvelles places, pour un total de 200 places dans la région.

Il informe également qu'environ 1400 élèves seront répartis dans les écoles primaires de Terre Sainte pour la rentrée d'août 2023-2024. A Tannay, 4 classes sont prévues pour accueillir des élèves de Tannay et de Chavannes des Bois.

L'UAPE de Tannay: les 48 places sont complétées pour l'année 2023-2024.

Pour les écoles secondaires, 566 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire ; soit 33 classes et 1 classe d'accueil pour les enfants ukrainiens et/ou non francophones.

Il explique que des travaux vont être effectués cet été aux Rojalets (rez-de-chaussée) pour créer des nouvelles classes de science informatique.

Une balade éco-citoyenne et durabilité, qui remplace la "clean walk", a eu lieu le 21 juin 2023 pour les élèves de 9e.

Il informe que la fin du chantier de la piscine patinoire aura lieu fin 2024 pour la patinoire et début 2025 pour la finalisation de la piscine.

#### **10. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**

Monsieur Jean-Marc KELLER, **pour la Commission des finances**, informe que l'ARSCO (société propriétaire des établissements des Rojalets et Necker) a approuvé les comptes 2022. Les coûts des travaux de la piscine et de la patinoire des Rojalets s'élèvent à 22 mio, dont 3.7 mio ont déjà été investis.

L'ouverture de la piscine est prévue pour la rentrée 2025-2026 et celle de la patinoire pour l'automne 2024.

Vous pouvez retrouver les informations complètes sur les activités de l'ARSCO sur: [www.arsco.ch](http://www.arsco.ch) et sur Facebook.

Monsieur Marc LUTHI **pour le SITSE**, informe que les différents préavis, notamment l'approbation des comptes 2022, ont été approuvés en juin dernier.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS, **pour l'APEJ**, explique que les comptes 2022 ont été approuvés lors de la dernière séance.

Monsieur Fabrizio NASSISSI, **pour la région de Nyon**, explique que lors de la dernière séance, un nouveau membre, soit Monsieur Olivier Riesen, a été élu au sein du comité de direction.

Monsieur Marc HUSMANN **pour l'ORPC**, informe que le nouveau commandant qui a été engagé le 1<sup>er</sup> mars 2023 est toujours en place. Monsieur Olivier Riesen de la région de Nyon a été engagé dans le comité directeur.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR, **pour la Commission de développement durable**, explique qu'une soirée citoyen a eu lieu et la prochaine sera sur la biodiversité.

## **11. Préavis n° 21 de la Municipalité relatif au rapport de gestion pour l'année 2022**

**Madame la Syndique Denise RUDAZ** présente le préavis n° 21.

Elle explique qu'un "pot commun" a été créé par les syndicats de Terre Sainte dans le but de soutenir la culture et le sport, ce qui représente un coût de CHF 45.- par habitant. Le sport représente 2/3 des dépenses et la culture 1/3 des dépenses.

Monsieur Maxime ANSERMET lit le rapport de la Commission de gestion ; au nom de la Commission, il recommande d'accepter le préavis n°21.

La discussion est ensuite ouverte.

Madame Jill MONNEY fait part de l'augmentation du bruit sur la route Suisse et demande si les travaux qui sont prévus entre Commugny et Mies vont augmenter ce bruit.

Madame la Syndique répond qu'il s'agit d'une prérogative du canton.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 21 est accepté à l'unanimité.**

## **12. Préavis n° 23 de la Municipalité relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du centre du village : CHF 99'000.- TTC**

**Madame la Syndique Denise RUDAZ** présente le préavis n° 23.

Elle explique que le bâtiment du centre du village est le plus opportun à se voir poser des panneaux photovoltaïques puisque d'une part, il n'est pas possible d'en mettre sur le château en raison de sa protection patrimoniale et que d'autre part, ils serviront à fournir de l'énergie à la salle communale, au restaurant, aux chambres de l'hôtel, à la boulangerie ainsi qu'à l'institut de beauté.

Elle explique qu'il faudra acheter un peu d'électricité à Romande Energie en hiver.

Elle informe qu'il a été décidé avec les Commissions des finances et de développement durable qu'une batterie de stockage ne serait pas installée pour le moment, en raison du coût et parce que son efficacité n'est pas encore confirmée.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la commission, il recommande d'accepter le préavis n° 23.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR lit le rapport de la Commission de développement durable ; au nom de la commission, elle recommande de refuser le préavis n° 23.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur Jonathan MONNEY demande si une subvention cantonale est octroyée dans le cadre de la pose des panneaux solaires.

Madame la Syndique répond que le canton verse à ce jour une subvention de CHF 15'000.-.

Monsieur Hossein FADAIE demande si un calcul a été fait pour réduire la consommation, sans devoir mettre des panneaux solaires.

Madame la Syndique répond que cela a été examiné.

Monsieur Marc POLYDOR demande pourquoi il est facturé aux locataires un montant de 22 cts au lieu des 30 cts demandé par la Romande Energie.

Madame la Syndique répond qu'il s'agit d'un aspect social pour les habitants des appartements aux loyers plus modestes et notamment de favoriser les commerçants puisque la boulangerie a des frais d'électricité considérables.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO suggère que d'autres moyens de subventionnement soient mis en place.

Monsieur Marc POLYDOR demande si la buvette verse aussi 22 cts., comme la boulangerie.

Madame la Syndique répond que la buvette paye son électricité elle-même puisqu'elle a des panneaux solaires.

Le bulletin secret n'est pas demandé

**Le préavis n° 23 est accepté la majorité (3 voix contre, 8 abstentions)**

### **13. Préavis n° 25 de la Municipalité relatif aux comptes communaux pour l'année 2022**

**Monsieur le Municipal Claus HASSIG** présente le préavis n° 25.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la Commission de gestion ; au nom de la Commission, il recommande d'accepter le préavis n°25.

Monsieur Marc POLYDOR demande ce qu'il en est de l'accord conclu sur la nouvelle péréquation.

Monsieur le Municipal répond qu'il présentera ce sujet plus en détail lors de la prochaine séance.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 25 est accepté à l'unanimité.**

### **14. Préavis n° 26 de la Municipalité relatif aux comptes 2022 de l'EIPT : agrandissement et exploitation du port**

**Monsieur le Municipal Claus HASSIG** présente le préavis n° 26.

Monsieur David GSCHWEND lit le rapport de la commission de gestion ; au nom de la commission, il recommande d'accepter le préavis n°26.

Monsieur Hossein FADAIE demande si un passage est prévu au port, en évitant de passer devant la buvette.

Madame la Syndique répond qu'un chemin est prévu pour contourner et longer la buvette dès que le chemin sera carrossable pour les piétons.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande si un aménagement est prévu sur le terrain ex-camping.

Madame la Syndique répond que le « camping » sera aménagé quand les tas de terre seront enlevés.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande également s'il est nécessaire que les lumières restent allumées toute la nuit.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'une horloge électrique existe pour réguler les lumières en fonction des heures, mais que cette question pose la problématique de la responsabilité en cas d'accident, de piétons notamment.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 26 est accepté à l'unanimité.**

#### **15. Propositions individuelles et divers**

Monsieur Marc HUSMANN demande quel est le financement de la classe d'accueil qui a été créée pour la rentrée 2023-2024.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond qu'il se renseignera et reviendra ultérieurement sur ce sujet.

Monsieur Marc HUSMANN relève également qu'il n'y a pas de places pour les motos dans le village.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il y a trois places pour les motos à côté du château.

Monsieur Marc HUSMANN relève qu'il faudrait baisser le temps de stationnement de la zone de 10h située à la gare car il a constaté que les places sont surtout utilisées par les pendulaires et pas par les habitants de la commune.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que cette question sera revue dans le cadre du projet de rénovation de la gare CFF.

Monsieur Marc HUSMANN demande s'il est prévu une place pour mobilité réduite dans le cadre du nouveau projet de la gare.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond par l'affirmative et relève qu'une place pour mobilité réduite existe déjà au parking de la gare.

Monsieur Marc HUSMANN demande s'il est possible d'éclairer à nouveau certains chemins privés pour des raisons de sécurité.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il s'agit d'un sujet compliqué car certaines personnes voudraient que toutes les lumières soient éteintes alors que d'autres voudraient maintenir les lumières. Elle répond que cette question est en cours d'examen.

Le Président annonce les prochaines séances qui auront lieu le 25 septembre et 4 décembre 2023.

Il clôt la séance à 22h35.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

